

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE LA PARTICIPATION AUX TRANSPORTS SCOLAIRES ?

En CAR ou en TER, la Région transporte, jusqu'à leur établissement, **les élèves quel que soit leur régime** (externe, demi-pensionnaire, interne), **résidant dans la région Nouvelle-Aquitaine** et qui **répondent aux conditions suivantes** :

- **Domiciliés à plus de 3 km** de l'établissement où ils sont inscrits. Cas particuliers : se reporter à l'annexe 1 du Règlement des Transports Scolaires.
- **Scolarisés de la maternelle à la fin des études secondaires (niveau BAC).**
- **Inscrits dans un établissement scolaire** public ou privé sous contrat d'association avec l'État, relevant du Ministère de l'Éducation Nationale ou du Ministère de l'Agriculture.
- **Dans le respect de la sectorisation** (carte scolaire) applicable à leur commune de résidence (sauf cas de dérogation validée par le Règlement des Transports Scolaires).
- **Sur la base d'un aller-retour par jour en période scolaire** (un aller-retour par semaine pour les élèves internes)

IMPORTANT

L'inscription aux transports scolaires implique l'acceptation pleine et entière **du règlement des transports scolaires** (plus particulièrement pour les élèves transportés en CAR) **et des conditions générales d'utilisation des services** qui précisent les obligations des parents et de l'élève pendant le trajet et aux abords des points d'arrêt.

Ce document est un extrait du règlement à consulter dans son intégralité sur :

transports.nouvelle-aquitaine.fr

CAS PARTICULIERS

- > Les élèves ayant une reconnaissance MDPH sont invités à se rapprocher de leur Département de domicile.
- > Les élèves qui résident et sont scolarisés sur le territoire d'une agglomération doivent contacter le service des transports scolaires de leur agglomération, même dans le cas où une solution de transport existe sur le réseau régional.

CONTACT

Nous appeler : du lundi au samedi de 8h à 19h

0970 870 870
APPEL NON SURTAXÉ

Nous écrire : voir rubrique contacts sur le site **transports.nouvelle-aquitaine.fr** ou par voie postale à l'adresse suivante :

Région Nouvelle-Aquitaine – Site d'Angoulême
Service des Transports Routiers de Voyageurs
36 boulevard de Bretagne
CS 82211
16022 ANGOULEME Cedex

RENTREE 2023 : LES 7 POINTS CLÉS À RETENIR



1 Nouveauté 2023 : Les élèves transportés en TER et sur les lignes de car régulières seront également dotés d'une carte connectée Modalis, leur permettant ainsi, comme ceux voyageant en car scolaire, de charger d'autres titres de transport (lignes régionales, réseaux urbains compatibles). **Cette carte devra être conservée pour l'année scolaire suivante mais l'inscription au transport scolaire doit être renouvelée chaque année pour tous les élèves.**

2 Prise en compte du quotient familial pour les élèves ayants droit¹. Modulation de la participation familiale possible par l'organisateur secondaire (Mairie, SIVOS, ...), renseignez-vous auprès de leur service.

Tranche et QF mensuel estimé	Tarif annuel externe / demi-pensionnaire	Tarif annuel interne
Tranche 1 : inférieur à 495 €	30 €	24 €
Tranche 2 : entre 496 et 720 €	52,50 €	40,50 €
Tranche 3 : entre 721 et 960 €	84 €	64,50 €
Tranche 4 : entre 961 et 1 375 €	118,50 €	96 €
Tranche 5 : supérieur à 1 375 €	156 €	124,50 €
Tarif non ayant droit sur circuit de transport scolaire et TER ²	202,50 €	156 €
Navette Regroupements Pédagogiques Intercommunaux, internats	30 €	
Inscription après vacances de printemps	24 €	24 €

3 Application de la carte scolaire à tous les établissements scolaires d'enseignement général (sauf dérogations prévues au Règlement des Transports Scolaires).

4 Possibilité d'attribution d'une Aide Individuelle au Transport (AIT)³ pour les élèves dont le trajet domicile-établissement scolaire ne peut pas être assuré par un réseau de transport routier régional ou un réseau TER. Demandes à effectuer avant le 1^{er} novembre suivant la rentrée scolaire en remplissant le formulaire dédié.

5 Prise en charge par la Région des titres de transport nécessaires en cas de correspondance avec un réseau de transports urbains⁴.

6 Réduction pour les familles inscrivant 3 enfants et plus au transport scolaire organisé par la Région Nouvelle-Aquitaine et domiciliés à la même adresse⁵.

7 Possibilité de remboursement total en cas de non-utilisation du service⁶ sur demande écrite avant le 15/10/2023.

(1) Sur la base de l'avis intégral d'imposition en cours sur les revenus du représentant légal où figurent les parts correspondant aux enfants inscrits. **IMPORTANT** : ne pas confondre avec l'avis de situation déclarative qui ne constitue pas une pièce justificative.
(2) Sous conditions et places disponibles sur services et arrêts existants.
(3) Cette aide concerne les élèves ayants droit demi-pensionnaires (hors élèves landais) ou internes (hors élèves charentais et landais). La demande doit être transmise avant le 1^{er} novembre de l'année en cours sur le formulaire dédié à télécharger sur transports.nouvelle-aquitaine.fr
(4) Pour les élèves ayants droit, et à la condition que l'arrêt de dépose (ou de prise en charge) soit distant de plus de 800 mètres de l'établissement scolaire fréquenté par l'élève.
(5) 30% de réduction pour le 3^e enfant et 50% de réduction pour le 4^e enfant et suivants, selon l'ordre de naissance.
(6) Les demandes de remboursement devront parvenir par courrier avant le 15/10/2023 accompagnées d'un RIB. Au-delà de cette date, aucun remboursement ne pourra être effectué en cas de non utilisation du service, ou d'utilisation partielle ou d'arrêt en cours d'année scolaire (voir article 2.3 du Règlement).

Si vous ne pouvez pas vous inscrire en ligne, remplissez ce formulaire.

DEMANDE D'INSCRIPTION TRANSPORT SCOLAIRE 2023/2024

Toute demande incomplète (voir pièces à joindre au verso) ne sera pas instruite et l'ensemble du dossier vous sera retourné. Avant de remplir ce formulaire, lisez attentivement les instructions associées.
ÉCRIRE EN MAJUSCULES, SVP.

ATTENTION

Pour bénéficier de la tarification basée sur votre quotient familial, vous devrez obligatoirement vous munir de **l'avis intégral d'imposition en cours sur les revenus** du représentant légal où figurent les parts correspondant aux enfants inscrits. **IMPORTANT : ne pas confondre avec l'avis de situation déclarative qui ne constitue pas une pièce justificative.** À défaut de ces renseignements, le montant de la tranche 5 vous sera appliqué.

1^{er} DEMANDE RENOUELEMENT MODIFICATION (N° DE DOSSIER)

INFORMATIONS FRATRIE

Préciser le nombre d'enfants de la famille **inscrits aux transports scolaires** de la Région Nouvelle-Aquitaine : puis compléter la partie **Informations pour les familles** au verso.

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance : / / à

Sexe : F M Garde alternée : oui non

REPRÉSENTANT LÉGAL N°1

Parent Tuteur Famille d'accueil Foyer Élève majeur

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél fixe :

Portable* :

Courriel* :

*Obligatoires pour le traitement de votre dossier et vous permettre de recevoir des informations sur les transports régionaux.

SCOLARITÉ 2023/2024

Les éléments détaillés ci-dessous sont susceptibles de conditionner l'application du tarif. Merci de bien vouloir **TOUT** renseigner afin d'éviter des erreurs de tarification à votre détriment.

Établissement scolaire

Ville

Maternelle : PS MS GS CP CE1 CE2 CM1 CM2

Élémentaire : 6° 5° 4° 3°

Collège : Prépa PRO MFR 4° PRO MFR 3° PRO SEGPA

Lycée : Seconde générale et technologique

agricole professionnelle CAP

Première bac général** bac technologique

agricole bac professionnel CAP

Terminale bac général** bac technologique

agricole bac professionnel CAP

Enseignement supérieur (préciser la classe ou le niveau) :

Langues vivantes :

LV1 : LV2 :

REPRÉSENTANT LÉGAL N°2

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél fixe :

Portable* :

Courriel* :

Qualité : Demi-pensionnaire ou externe Interne

Statut : scolaire apprenti non rémunéré (DIMA)

apprenti rémunéré autre :

Options et dispositifs particuliers

CHAM CHAT CHAD

Pôle espoir (justificatif obligatoire) UPE2A

Section sportive :

JSP Section européenne PAPS ULIS

autre :

**Enseignement de spécialité à enseigner obligatoirement

Arts du cirque Littérature, langues et cultures de l'antiquité

Arts plastiques Langues, littérature et cultures étrangères

Cinéma, audiovisuel Mathématiques

Danse Numérique et sciences informatiques

Histoire des arts Physique-chimie

Musique Sciences de la vie et de la terre

Théâtre Sciences de l'ingénieur et sociales

Biologie, écologie Sciences économiques et sociales

Histoire -géographie et sciences politiques Éducation physique et sportive

Humanités, littérature et philosophie

INSCRIVEZ-VOUS PLUTÔT EN LIGNE

transports.nouvelle-aquitaine.fr
Pour toute demande, 1^{re} inscription ou renouvellement, c'est plus simple en ligne !

Immédiate

Vous avez connaissance automatiquement de la recevabilité de votre dossier conformément aux règles et critères fixés par la Région, sauf si votre dossier nécessite un complément d'instruction.

Facile

Vous pouvez payer en ligne le montant de la part familiale (en 1 ou 3 fois). Plus de risque d'être pénalisé à la rentrée scolaire pour oubli ou retard de paiement !

Sécurisée

Vos données sont stockées sur nos serveurs sécurisés.

FRAIS DE DOSSIER OFFERTS JUSQU'AU 20/07/2023*

*Date de réception du dossier complet.

Passée cette date, 24€ de frais de dossier vous seront facturés (voir article 2.3 du Règlement).

Pourquoi est-il important de respecter la date limite d'inscription ?

- Pour une meilleure anticipation des besoins : nombre de cars nécessaires, répartition des enfants par véhicule, adaptation des itinéraires.
- Pour une meilleure organisation : les inscriptions tardives génèrent des sureffectifs qui remettent en cause l'organisation initialement prévue.

IMPORTANT

Le paiement déclenche la délivrance du titre de transport. Les demandes de désinscription, les demandes de modifications ainsi que les déclarations de perte de carte doivent être signalées à la Région Nouvelle-Aquitaine par courrier (voir contact en page 2) ou via le formulaire de contact sur le site transports.nouvelle-aquitaine.fr. Les demandes de duplicata et le paiement des 10€ associés peuvent être réalisés en ligne.

Cadre réservé à l'administration

N° de dossier :

QF :

Tarif :

COMMUNES ET POINTS D'ARRÊT

IMPORTANT

Lorsqu'il existe un service scolaire dédié, aux horaires d'entrée et sortie de l'établissement, l'usager scolaire doit impérativement l'emprunter afin d'éviter tout sureffectif sur une ligne commerciale ou dépense supplémentaire d'abonnement de train.



Transport en CAR

	Besoin de transport 1	Besoin de transport 2 (en cas de garde alternée)	Correspondance <input type="checkbox"/> Ligne routière régionale <input type="checkbox"/> Réseau urbain
Commune de montée			
Point de montée			
Commune de descente			
Point de descente			

Ligne empruntée (facultatif) La ligne régulière n° Un service de transport scolaire



Transport en TER*

	Besoin de transport 1	Besoin de transport 2 <input type="checkbox"/> Garde alternée <input type="checkbox"/> Correspondance	Correspondance <input type="checkbox"/> Ligne Ter Nouvelle-Aquitaine <input type="checkbox"/> Réseau urbain
Gare de départ			
Via			
Gare d'arrivée			

* Sauf pour les élèves de la Creuse qui doivent se rapprocher du Département

Informations pour les familles inscrivant plus de 2 enfants aux transports scolaires de la Région :

Enfant 2 : Prénom Nom Date de naissance Établissement
 Enfant 3 : Prénom Nom Date de naissance Établissement
 Enfant 4 : Prénom Nom Date de naissance Établissement

À partir du 5^e enfant, merci de reporter ces informations sur papier libre. Attention, ces informations ne dispensent pas de remplir un dossier propre à chaque enfant.

PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À VOTRE DOSSIER :

Merci de cocher les cases ci-dessous si les pièces sont bien jointes à votre dossier.

- Copie de l'avis intégral d'imposition en cours sur les revenus du représentant légal où figurent les parts correspondant aux enfants inscrits (à défaut, le tarif de la tranche 5 s'applique).
- Photo d'identité de l'élève (format 3,5 x 4,5 cm) (nom et prénom au dos de la photo).

IMPORTANT : ne pas confondre avec l'avis de situation déclarative qui ne constitue pas une pièce justificative.

AUTRES JUSTIFICATIFS :

- Dérogation (voir article 1.1.3 du règlement)
- Demande arrivée après le 20/07/23 (déménagement, affectation tardive)
- Garde alternée
- Attestation d'accueil de l'enfant pour les familles d'accueil
- Attestation de situation pour les demandeurs d'asile
- Attestation pour les apprentis non rémunérés

Toute demande incomplète ne sera pas instruite et l'ensemble du dossier vous sera retourné.

Vos réponses à ce formulaire vont nous permettre de traiter votre demande d'inscription et de vous envoyer des informations (notamment le montant de votre participation), sur le suivi du dossier et sur les transports régionaux (CAR/TER). Ces informations seront uniquement traitées par les services de la Région et nos partenaires sur les territoires (Communautés de communes, Mairies, SNCF...). Les renseignements portés sur ce document feront l'objet de vérifications. Toute fausse déclaration entraînera un nouvel examen du dossier et, le cas échéant, une révision de la participation familiale, voire une exclusion des transports scolaires.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente demande. Toute modification devra impérativement être transmise au Service Transports dans les plus brefs délais.

Signature obligatoire du représentant légal ou du déclarant (et pour les 2 parents en cas de garde alternée)

J'atteste avoir pris connaissance du règlement et des conditions de transport, et je m'engage à les respecter.

Fait à : Le :

Signature(s) :

L'envoi du dossier se fait à l'adresse présente en page 2.

Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification et effacement des données vous concernant à l'adresse dpo@nouvelle-aquitaine.fr ou par courrier postal. Pour plus d'informations sur la protection des données: www.nouvelle-aquitaine.fr/politique-confidentialite.html.



RENTREE 2023/2024
INSCRIPTION
AU TRANSPORT SCOLAIRE
EN CAR OU EN TER

1^{RE} DEMANDE OU RENOUELEMENT

FACILE
IMMEDIATE
SÉCURISÉE

L'inscription en ligne sur
transports.nouvelle-aquitaine.fr

La Région vous transporte